



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017

Présents : Mesdames Nathalie MELLIER, Corinne GAMBIER, Valérie de l'Hamaide, Dominique VILLERET, Myriam PATTEUX, Amandine DUMONT, Florence VASSAL, Marie-Josée DEVERGIE ;

Messieurs Christophe de l'Hamaide, Guy COCAGNE, Hervé SINNAEVE, Jean-Marie SMET, Philippe GODALIER, Pascal SANGLIER, Bernard BOULET.

Absents Excusés : Madame Joëlle SANS (a donné pouvoir à Madame Dominique VILLERET),
Messieurs Pascal DROUARD (a donné pouvoir à Madame Marie-Josée DEVERGIE),
Jean-Pierre COMPAROT, Jean-Jacques PHILIPPART.

Secrétaire : Madame Dominique VILLERET

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 26 Avril 2017.

1) **Modification simplifiée du P.L.U.**

Une procédure de modification simplifiée est engagée concernant une parcelle située Rue du clos Alletête, zone UE, nécessaire pour rectifier une erreur matérielle de zonage. La modification proposée vise à inclure cette parcelle en zone UB, lui permettant la possibilité de recevoir des constructions.

Le dossier de cette modification, comprenant un exposé des motifs, ainsi que le nouveau plan de zonage sur la zone UB a pu être consulté en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette modification.

2) **Acquisition d'une parcelle pour un parking « Aux coteaux »**

Dans l'objectif de pallier aux difficultés de stationnement à proximité du lotissement « Les Coteaux de Milly », la commune a fait part à l'EPFLO, de son souhait d'aménager des places pour les résidents actuels et futurs.

Dans ce cadre, elle sollicite la cession d'une emprise foncière d'environ 300 m² à son profit.

Après délibération, la demande est rejetée.

Des devis seront sollicités auprès de diverses sociétés afin d'estimer le coût du nettoyage d'une parcelle appartenant à la commune, Rue Ferdinand buisson, pour la débarrasser des encombrants la jonchant.

3) **Convention Infracos Antennes**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la demande de la Société INFRACOS, de renouveler la convention BOUYGUES TELECOM du 5 Mars 2007.

Après avoir pris connaissance des points essentiels du projet de convention, le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention avec INFRACOS.

4) **Convention Maîtrise d'Ouvrage travaux RD 133**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que les travaux de sécurisation des accès piétons et handicapés, sur la RD 133 en direction de Bonnières ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en et hors agglomération avec le Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- Décide la non réalisation de l'aménagement cyclable RD 133, dans la mesure où aucune continuité d'aménagement cyclable n'est à assurer et que les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

5) Association Foncière : Chemins Agricoles

Consécutivement à l'enquête publique réalisée, il est proposé deux modifications du réseau de chemins.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- Le prolongement de 70 m environ du chemin rural dit des Cardonnettes ;
- L'élargissement de l'emprise du chemin rural dit de la Cavée, pour permettre la réalisation d'une chaussée de 5 à 5,5 m de large.

6) Questions Diverses

- Monsieur COCAGNE précise que :
 - o Depuis 2 jours, une jeune homme, dans le cadre d'un contrat d'avenir, travaille pour la commune, 75 % de son salaire sont pris en charge.
 - o A partir du mois de juillet, des jeunes en réinsertion vont venir nettoyer les chemins 2 jours par semaine (par les voiries).

- En ce qui concerne les salles des fêtes, Monsieur SINNAEVE précise :
 - o Que maintenant, les personnes lavant les salles sont tenues de ranger les tables et les chaises PROPRES ;
 - o Propose que la somme de 50 € soit demandée pour le ménage.
Ce principe est adopté à l'unanimité.

- Madame MELLIER informe le conseil Municipal que la possibilité du retour au rythme scolaire de 4 jours, dès la prochaine rentrée, ne pose aucun problème tant aux parents d'élèves qu'aux enseignants.

Le Maire,
Christophe DE L'HAMAIDE